



ÉLIMINATION DE L'AMIANTE DANS LA VOÏVODIE (DISTRICT ADMINISTRATIF POLONAIS) DE LUBLIN RISQUES POUR LA SANTÉ LIÉS À L'AMIANTE: UN DÉFI POUR LA POLOGNE



L'amiante était un matériau de construction prisé pour ses qualités remarquables jusqu'à ce que les risques pour la santé que présente sa poussière ne soient avérés. La Suisse aide la Pologne à mettre en place un système de surveillance et d'élimination de l'amiante, à supprimer les décharges illégales de déchets amiantés et à assainir 6600 toits d'habitations dans la voïvodie de Lublin.

L'amiante désigne une catégorie de minéraux (silicates) de forme fibreuse et d'origine naturelle. En raison de sa résistance à la traction, à la chaleur et aux acides, de ses propriétés isolantes et de son moindre

coût, il a été largement utilisé dans l'industrie de la construction en Pologne, notamment pour la fabrication de produits en amiante-ciment. Aujourd'hui, on sait que respirer les fibres d'amiante libérées par exemple lors de rénovations, ou en cas d'usure ou de dégradation, est dangereux pour la santé. Même de faibles concentrations de poussière d'amiante dans l'air peuvent être cancérogènes. La Pologne prévoit donc d'éliminer tous les matériaux contaminés par l'amiante d'ici à 2032.

NOUVEAU SYSTÈME D'ÉLIMINATION DE L'AMIANTE DANS LA VOÏVODIE DE LUBLIN

Dans le cadre de la contribution à l'élargissement, la Suisse soutient à hauteur de 13,2 millions de francs le projet d'élimination de l'amiante mené par la voïvodie de Lublin. Elle contribue ainsi à améliorer les conditions de vie et la santé de la population de Lublin, où de nombreux bâtiments comportent encore de l'amiante.

Afin de s'assurer que l'amiante est éliminé de manière appropriée, un bureau régional et trois petits bureaux locaux ont été mis en place. Ils sont chargés d'identifier les matériaux contenant de l'amiante et de surveiller leur état jusqu'à ce qu'ils soient neutralisés. Dans le passé, ces matériaux ont souvent été déposés dans des décharges illégales. Dans le cadre du projet, 4500 tonnes de matériaux contenant de l'amiante seront éliminées et neutralisées chaque année.

DÉSAMIANTAGE DE 6600 TOITS D'HABITATIONS



Une autre mesure consiste à assainir les toits recouverts de plaques d'amiante-ciment. Les plaques d'amiante qui se dégradent au fil des décennies présentent un danger: des fibres et de la poussière d'amiante peuvent s'en échapper et être respirées inconsciemment par les habitants. C'est pourquoi les matériaux amiantés présents sur les toits de 6600 habitations sont retirés, évacués et neutralisés. En principe, les coûts de la nouvelle toiture sont à la charge des ménages, mais les ménages les plus pauvres peuvent demander des aides financières. A



cet effet, les partenaires polonais ont eux-mêmes mis à disposition une ligne de crédit spéciale avec des conditions avantageuses. Cet assainissement des bâtiments permettra d'éliminer 45 000 tonnes de matériaux amiantés de manière durable et respectueuse de l'environnement.

INFORMATION CONCERNANT LES RISQUES POUR LA SANTÉ LIÉS À L'AMIANTE

Une campagne d'information présente à la population les risques pour la santé liés à l'amiante et les dangers de l'élimination illégale et inadéquate. En outre, des solutions sont proposées: la population sera informée des moyens permettant d'éliminer et de neutraliser l'amiante en toute sécurité.

AUTRES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE GESTION DES DÉCHETS EN POLOGNE

Au total, la Suisse soutient trois projets polonais avec une contribution à hauteur de 35,8 millions de francs. Dans le cadre de ces projets, 14 000 ménages bénéficieront du désamiantage des toits.

Je suis heureux que le maréchalat de la voïvodie de Lublin et le bureau suisse chargé de la mise en œuvre de la contribution à l'élargissement travaillent ensemble à ce projet, qui me permettra d'éliminer l'amiante presque sans aucuns frais. Je n'aurai pas besoin de rechercher moi-même une entreprise d'élimination de l'amiante, d'organiser le transport ou de me préoccuper du retraitement, puisque le maréchalat s'occupe de tout. J'ai demandé à ce que l'on m'aide à retirer des matériaux contenant de l'amiante du toit de ma maison, car je sais à présent à quel point il est dangereux d'être exposé à l'amiante. J'espère qu'à l'avenir il y aura encore plus de personnes qui profiteront de cette possibilité. Leurs conditions de vie seront améliorées et l'impact sur notre environnement sera réduit.

Antoni Startek,
habitant de Kraśnik dans la voïvodie de Lublin

LE PROJET EN BREF

THÈMES

Élimination des déchets

PAYS

Pologne

CONTEXTE

La Pologne fait partie des pays où l'amiante était souvent utilisé notamment dans l'industrie de la construction. Aujourd'hui, on sait que la poussière d'amiante présente dans l'air est cancérigène. La voïvodie de Lublin doit éliminer environ 2 millions de tonnes d'amiante pour préserver la santé de la population.

BUTS

L'assainissement des bâtiments et l'introduction d'un système d'élimination de l'amiante devraient diminuer les risques pour la santé et améliorer les conditions de vie à Lublin.

ACTIVITÉS

Un système d'élimination de l'amiante est mis en place, les déchets contenant de l'amiante seront évacués des décharges illégales et 6600 toits d'habitation seront assainis

GROUPES-CIBLES

La voïvodie de Lublin et ses 2,2 millions d'habitants

COÛTS

Budget du projet:
15,55 millions de francs
Contribution de la Suisse:
13,22 millions de francs

MISE EN ŒUVRE

Voïvodie de Lublin

DURÉE

2011 - 2016